DISCOURS DE M. FALLIÈRES

M. Fallières, garde des sceaux. (Silence). — Je n'ai pas le droit de répondre à une question encore pendante devant la Cour d'appel. Dès lors ou a critiqué un acte de procédure. Je renoncerai sans discuter. Si 4 personnes ont assisté aux débats, c'est que le président, qui en avait le droit les a autorisées.

Pour les pièces saisies chez les accusés, on les a prises en bloc chez eux ; on en a fait ensuite un triage en présence des inculpés et c'est d'un commun accord qu'on a placé, sous scellés, les pièces étrangères à l'affaire.

De plus, on a pris la précaution de donner aux avocats la nomenclature de toutes les pièces, y compris celles placées sous scellés. Dans ces conditions, peut-on dire qu'on a mis la lumière sous le boisseau ? Les pièces sont à la disposition des prévenus et des avocats qui peuvent en réclamer communication devant la Cour d'appel. (Bruit prolongé. Mouvement divers.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand, après avoir à son tour, repris l'énumération des différentes dénonciations faites par Turpin, se demande comment il peut se faire qu'une trahison certaine et avouée à l'audience ait été à quatre reprises dénoncée aux pouvoirs publics sans avoir été suivie d'aucun effet. (Très bleu à gauche et à droite).

J'ai vainement, dit-il, écouté le ministre : il n'a pas répondu à cette question ; il y a des responsabilités derrière tous ces faits ; le pays a besoin de confiance et il ne faut pas qu'il puisse dire que ce n'est qu'après plusieurs années qu'on a poursuivi les traîtres ; et encore a-t-il fallu pour cela, que les pouvoirs publics aient eu la main forcée. (Applaudissements à droite et à gauche.)

UN ORDRE DU JOUR

J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le ministre de la guerre à rechercher les responsabilités de tout ordre dans l'affaire Turpin-Triponé et à prendre pour l'avenir, les mesures nécessaires pour prévenir le retour de pareils faits, et passe à l'ordre du jour. »

DISCOURS DE M. THÉVENET

M. Thévenet. — Je veux expliquer comment les faits se sont passés, alors que j'occupais les fonctions de ministre de la justice.

Une dénonciation de Turpin se produisit ; avant de poursuivre, je demandai des explications au ministre de la guerre qui me dit que les faits énoncés n'étaient pas exacts. (Rires ironiques sur quelques bancs), et qu'à cette affaire se mêlait une question d'argent.

Dans ces conditions, je n'avais pas à poursuivre (Interruptions.) Permettez, j'ai à cœur de dégager complètement ma responsabilité. (Longues exclamations au centre.)

NOUVELLE INTERVENTION DE M. LASSERRE

Les explications du gouvernement n'ont pour moi rien de plausible. Pourquoi n'a-t-on pas poursuivi il y a deux ans ?

Le ministre, d'un autre côté, nous a longuement établi que Turpin mettait toujours en avant des questions d'argent. Sans doute, je ne venx pas le défendre.

Cris au centre : Oh ! non, il n'est guère intéressant.

M. Lasserre. — C'est possible ; mais, encore une fois, pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte de sa dénonciation ? (Bruit au centre.)

DEUXIÈME ORDRE DU JOUR

Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, regrettant les retards apportés aux poursuites contre Turpin, Triponé et consorts, passe à l'ordre du jour. » (Bruit).

LES AUTRES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — Je suis saisi de dix ordres du jour, présentés contre MM. Millerand et Lasserre, par MM. Millevoye, Cousset, Porquery de Boisserin, Viette, Goujos, Deroulède, Le Senne, Laur.

M. Floquet donne lecture de ces ordres du jour.

M. Corneau. — Je demande l'ordre du jour pur et simple. (Bruit indescriptible.

DÉCLARATION DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet. — Je ne puis l'accepter. Après ce débat, il me faut un ordre du jour de confiance de la Chambre. J'ai le sentiment qu'elle doit me le donner, après le labeur auquel je me suis voué (exclamations), et pour me prouver que j'ai conservé la confiance de la Chambre.

Je ne peux accepter l'ordre du jour de M. Milerand, ni celui de M. Viette et ses collègues. (Applaudissements à gauche et au centre,)

M. Corneau retire son ordre du jour pur et simple. (Exclamations ironiques à droite.)

M. Pourquery de Boisserin retire lesieu pour se rallier à l'ordre du jour de M. Viette. (Bruit.)

M. Goujon, qui a déposé un ordre du jour, veut l'expliquer ; les pupitres font rage. Il est obligé de s'enfuir.

M. Desjardin-Verkinder. — Je reprends la demande d'ordre du jour pur et simple. (Bruit prolongé à gauche.)

M. le Président. — La priorité est demandée pour l'ordre du jour de M. Viette, accepté par le gouvernement.

DISCOURS DE M. DE BERNIS

M. de Bernis rappelle que Triponé était officier de l'armée territoriale, et blâme le ministre de n'avoir pas traduit cet officier devant une commission d'enquête, ou a bien révoqué des officiers territoriaux, parce qu'ils avaient assisté à une procession.

Le ministre eût dû déployer la même sévérité contre Triponé, accusé de trahison, et dont il a été convaincu par jugement.

Ce n'est donc pas par manque de patriotisme on pour flétrir des généraux, que nous ne voterons pas l'ordre du jour de confiance, mais parce que nous estimons qu'il y a eu des fautes commises par le ministre. (Applaudissements à droite, rumeurs à gauche.)

Cris à gauche ; La clôture ! la clôture !

La clôture de la discussion générale est ordonnée.

DISCOURS DE M. LE PROVOST DE LAUNAY

M. le Provost de Launay. — Turpin, dans son livre, affirme que le colonel Massaing, attaché au ministère de France à Londres, a envoyé des rapports sur divers documents qui avaient été remis à la maison Armstrong, dessins, pièces, etc.

Le colonel Massaing a renouvelé ses affirmations dans le cabinet du ministre, devant ce dernier et devant ses généraux. Il a été rappelé de Londres et envoyé à Tours. Pourquoi, à ce moment, le ministre n'a-t-il pas agi ? C'était pourtant votre devoirt votre droit; si vous n'étiez pas parlementaire, c'est-à-dire si vous n'étiez pas heureux d'éviter les difficultés (exclamations au centre), vous auriez immédiatement agi. (Très bien ! à droite).

RÉPLIQUE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet. — Il est absolument inexact que M. le colonel Massaing ait été rappelé à la suite des rapports qu'il a faits. (Il veut descendre de la tribune.)

A droite : Mais les rapports, les rapports !...

M. de Freycinet. — Les rapports ont été étudiés par la commission d'enquête. (Exclamations à droite et à gauche.)

DISCOURS DE M. DEROULÈDE

M. Deroulède (Ah ! ah !) — Il faut rester ici jusqu'à ce soir, jusqu'à demain s'il le faut, pour que la lumière soit faite. Le ministre nous a dit que la commission d'enquête n'avait pas conclu à des poursuites, mais s'il est ainsi couvert, vous attaquez les généraux qui composaient la commission d'enquête. Je vous demande de sauvegarder ce qui reste de notre armée : la confiance dans ses chefs.

Il faut que les généraux visés soient mis au-dessus de tout soupçon ; vous n'avez contre eux aucune preuve, rien, rien. Ils ont pu être égarés par un excès de confiance, mais il faut les laver par un ordre du jour. Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, convaincue de l'absolue inanité des odieuses accusations portées contre des officiers honorables, passe à l'ordre du jour. » (Longues clameurs à gauche et mouvements divers.)

L'ORDRE DU JOUR VIETTE

M. Viette. — J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, prenant acte des explications du ministre, constate que la défense nationale n'a pas été compromise par les incidents récents et, pleine de confiance dans la sollicitude du ministre de la guerre pour la défense nationale, passe à l'ordre du jour. »

Il ne faut pas, ajoute M. Viette, qu'on puisse confondre les honnêtes gens du gouvernement et de la Chambre avec les criminels jugés l'autre jour.

Plusieurs voix : La division !

Voix à droite : Mais on a réclamé l'ordre du jour pur et simple !

La gauche pousse d'épouvantables clameurs, qui redoublent encore quand M. Floquet déclare qu'il est forcé de mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple qui a la priorité.

L'ordre du jour pur et simple

Pendant le vote, on profite du moment de répit que donne l'opération pour se reposer des quatre heures de séance si fatigantes qui viennent de s'écouler.

Tout le monde est debout; le vacarme est effrayant dans l'hémicycle.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 346 voix contre 131. (Agitation prolongée.)

LA PRIORITÉ SUR L'ORDRE DU JOUR VIETTE

M. Floquet. — Je mets aux voix la priorité sur l'ordre du jour de M. Viette. (Adoptée à mains levées)

M. Dreyfus. — Mes amis et moi ne pouvons admettre qu'on renverse un gouvernement sur un acte de trahison. Nous faisons un dernier appel au ministre et nous lui demandons de prendre l'engagement de poursuivre tous les coupables.

M. Lévéillé. — Je me rallie à la proposition de M. Dreyfus.

M. Floquet. — Il n'y en a pas.

Cris au centre : Aux voix ! aux voix !

La discussion est ordonnée sur l'ordre du jour Viette et l'on met aux voix la première partie de cet ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, constate que la défense du pays n'a pas été compromise par les incidents récents qui ont occupé l'opinion publique. »

Elle est adoptée à mains levée.

M. Floquet. — Je mets aux voix la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Viette.

La deuxième partie est adoptée par 338 voix contre 137.

L'ensemble est ensuite adopté à mains levées.

On se congratule fermement au banc du gouvernement. M. de Freycinet, qui a repris toute son assurance, reçoit les félicitations de ses collègues et des membres de la majorité.

La séance est levée, au milieu d'une grande agitation, à six heures vingt ; elle est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 22 juin

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Par suite de l'absence du garde des sceaux, la discussion de la loi sur les syndicats est mise à la suite de l'ordre du jour.

M. Tolain dépose un rapport sur le projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineurs et des femmes dans les usines et manufactures.

Le Sénat adopte, l'urgence ayant été déclarée, deux projets de loi sur le privilège des entrepreneurs de l'Etat.

L'impôt sur les champs ensemencés

L'urgence est ensuite déclarée sur le projet de loi relatif au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891.

Le projet de loi est repoussé.

Les droits sur les blés

M. Gouin, au nom de la commission des finances dépose et lit un rapport demandant au Sénat de voter, tel que la Chambre l'a adopté, le projet relatif à l'abaissement des droits sur les blés et farines.

Le régime des sucres

M. Tarieux dépose et lit un rapport sur le projet de loi relatif au régime des sucres et tendant à l'adoption.

Le Sénat s'ajourne à demain deux heures.

La séance est levée à 3 h. 20.

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre

Paris, 22 juin. — Bien que prévu, le résultat de la journée parlementaire n'en fait pas moins l'objet de très vifs commentaires dans les cercles politiques.

Les impressions que nous avons recueillies ce soir peuvent se résumer par ces deux mots : diminution morale de M. de Freycinet, manque absolu d'éclaircissements sur l'affaire de la mélinite.

Les ferrystes, qui avaient monté une cabale contre le ministre de la guerre, ne paraissent pas autrement fâchés du résultat de l'interpellation ; ils se comptaient, en aucune façon, renverser le Gouvernement sur cette question : leur seul but était de combattre M. de Freycinet sur le terrain qu'il avait choisi au moment de sa réélection au Sénat, celui de la défense nationale.

Quant à l'affaire Turpin-Triponé, tout le monde convient qu'elle n'est pas close, et que le premier incident, par exemple l'arrêt de la cour d'appel, risque fort de la rouvrir.

L'affaire de Panama

Paris, 22 juin. — M. Priuet, conseiller à la Cour, chargé de l'instruction de l'affaire du Panama, a interrogé cette après-midi, chez lui, 68, rue Bonaparte, MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, le baron Cottin et Foutal.

Paris, 22 juin. — C'est dans sa chambre à coucher, où M. le conseiller Prinet, souffrant comme on le sait depuis plusieurs jours, est retenu, que ce magistrat a interrogé, cette après-midi, MM. Ferdinand et Charles de Lesseps.

L'exposé des explications qu'ils ont été appelé à fournir, a duré près d'une heure et demie.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain mardi que MM. Cottu et Marius Fontaine comparaîtront devant le conseiller instructeur.

Trois ouvriers asphyxiés à Paris

Paris, 22 juin. — Un douloureux accident a eu lieu, cette après-midi, dans une tranchée ouverte, à l'angle de la rue et du boulevard Montmartre. Trois ouvriers ont été asphyxiés par des émanations de gaz.

La haine antireligieuse d'un maire

Mirecourt, 22 juin. — Par haine contre les chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran qui faisaient le service de l'église paroissiale de Mattaincourt, à la satisfaction de tous les catholiques de la commune, le citoyen Jeanroy, maire, a fait procéder à la fermeture de l'église paroissiale au moyen de barres de fer placées à l'intérieur.

Les fêtes de Saint-Louis de Gonzague, à Rome

Rome, 22 juin. — Les fêtes de saint Louis de Gonzague ont été splendides ; la foule était énorme au Gesù ; il y a eu 12,000 communions.

La collision de trains de Londonderry

Loudres, 22 juin. — Cinquante-trois miliciens ont été blessés dans la rencontre de Londonderry.

L'émeute de Battonya

Budapest, 21 juin. — L'émeute de Battonya a été plus grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Outre les trois personnes tuées, quelques-unes ont été grièvement blessées; une vingtaine ont reçu des blessures assez légères.

La municipalité, cernée dans la mairie, a été délivrée, non sans peine, par la troupe.

Il y a une quarantaine d'arrestations.

Le général Hippolyte. — Une réparation

New-York, 22 juin. — On dit que deux navires de guerre ont été envoyés à Haïti, pour demander réparation de l'insulte faite, par le général Hippolyte, au corps consulaire. Cette nouvelle n'est confirmée ni à New-York ni à Washington.

Les troupes anglo-égyptiennes

Rome, 21 juin. — La *Riforma* annonce que les troupes anglo-égyptiennes marchent sur Berber et Kassala.

Un accident de chemin de fer en Danemarck Nombreuses victimes

Copenhague, 22 juin. — Un grave accident de chemin de fer a eu lieu entre Masnessuad et Hansseim. Le nombre des morts et des blessés serait considérable. Les détails manquent.

L'affaire du Panama

Paris, 22 juin. — La commission des pétitions a examiné de nombreuses pétitions demandant au gouvernement de charger le Crédit foncier de reprendre l'affaire du Panama, estimant que l'affaire n'était pas du ressort parlementaire; elle a décidé purement et simplement de passer à l'ordre du jour.

La grève de Bordeaux

Bordeaux, 22 juin. — Douze voitures seulement sont sorties ce matin. Elles ont été huées par la foule difficilement contenue par la police. Une légère bagarre s'est produite quai des Salinières entre les grévistes et la police qui a opéré trois arrestations.

Vers une heure, place d'Aquitaine, les grévistes ont arrêté un tramway, dételé les chevaux et obligé les voyageurs à descendre. 500 curieux ont pris fait et cause pour les grévistes, renversé la voiture et brisé glaces et banquettes. Un autre tramway a subi le même sort.

Une charge fut alors exécutée par la police, renforcée de gardes municipaux à cheval sabre au clair. La foule résista et des projectiles furent jetés des maisons voisines sur la police. Un garde municipal et un brigadier de paix ont été maltraités et désarmés. Plusieurs arrestations ont été opérées. Toutes les voitures en circulation ont regagné le dépôt.

Les élections de Rome

Rome, 22 juin. — La victoire des catholiques dans les élections partielles municipales romaines est complète. Sur 20 candidats de la liste libérale, 9 ont été élus, et sur 8 candidats du Vatican, 7 ont passé.

C'est donc, dans la municipalité de la capitale, un nouvel appoint considérable donné aux catholiques opposés à la triple alliance.

Assassinat d'un religieux

Saint-Etienne, 22 juin. — Des malfaiteurs ont assassiné un vieil abbé, vivant en anachorète dans les ruines du vieux monastère des oratoriens, situé en un site pittoresque sur les bords de la Loire, près de Saint-Rambert.

Cet ermite, nommé Combasson, avait quatre-vingt-dix ans. De véritables légendes s'étaient formées autour de lui. La justice informe.

La dynamite à Charleville

Charleville, 22 juin. — Des individus restés inconnus, ont jeté par le soupirail d'une cartouche de dynamite dans la cave de la gendarmerie de Charleville.

Les dégâts matériels ne sont pas très importants. Personne n'a été blessé.

Quatre personnes tombées d'une nacelle et tuées

St-Pétersbourg, 22 juin. — Un terrible accident vient de se produire à Saint-Pétersbourg. Un ballon appartenant à un amateur, le comte Apraxine, ayant échappé aux hommes qui le tenaient, s'éleva rapidement à une grande hauteur. Quatre personnes se trouvaient dans la nacelle. Tout à coup l'aérostat creva et les quatre personnes, précipitées dans le vide, vinrent s'écraser sur le sol.

La catastrophe de Moenchenstein

Berne, 22 juin. — Le gouvernement de Bâle campagne vient de télégraphier que de nombreux disparus ont retrouvés.

On évalue à 72 le nombre des tués, 40 celui des blessés soignés à l'hôpital, et plus de 100 ceux qui sont soignés à leur domicile.

Encore les brigands

Tiflis, 22 juin. — Une bande de dix-sept brigands a attaqué, aux environs de Saljan, une chaise de poste avec deux voyageurs, qui ont été assassinés; le postillon a été blessé.

Les brigands ont ensuite pillé les villages voisins. Un escadron de cosaques est parti à leur poursuite.

Les troubles de Battonya

Buda-Pesth, 22 juin. — De nouveaux troubles viennent d'éclater à Battonya.

Des ouvriers agricoles se sont réunis devant la mairie. Un ouvrier socialiste ayant lu un manifeste violent a été arrêté, mais aussitôt relâché en présence des protestations bruyantes de la foule.

Celle-ci a voulu s'emparer de la mairie. Les gendarmes ont tiré : trois assaillants ont été tués ; un autre a été blessé mortellement et sept légèrement.

Déraillement d'un train dans l'Ohio

New-York, 22 juin. — Un train d'excursion a déraillé près de Dover (Ohio). Une personne a été tuée et une cinquantaine ont été blessées, dont plusieurs grièvement. Sept wagons ont été détruits.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 22 juin

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 et 4 0/0 (1853) *9e coupure*

Le numéro 96,661 gagne 100,000 f. ; le numéro 148,759 gagne 50.000 fr.; le numéro 53,095 gagne 20.000 fr.

OBLIGATIONS FONCIÈRES 4 0/0 (1863)

Le numéro 5.007 gagne : 100.000 fr. dans la série 18; 30.000 fr. dans la série 22;

5.000 fr. dans les séries 1, 15, 32, 40, 37, 33, 34, 39.

Et 1.000 fr. dans les séries 25, 26, 27, 35, 11, 36, 21, 17, 14, 20, 16, 28, 9, 2, 23, 31, 30, 13, 29, 8, 24, 4, 4, 12, 5, 38, 10, 19, 7, 3.

OBLIGATIONS COMMUNALES 4 0/0 (1875)

Le numéro 113.597 gagne 100.000 francs. Le numéro 325.627 gagne 30.000 francs.

Les quatre numéros suivants : 96.264, 373.569, 95.215, 20.758, gagnent chacun 10.000 francs.

Les dix numéros suivants : 41.087, 41.570, 363.129, 82.936, 243.570, 37.086, 270.637, 116.541, 56.186, 395.263, gagnent chacun 3.000 francs.

Victoires Françaises

Nous reprenons enfin l'avantage aux anglais;
Ils sont battus partout; sur nos grands hippodromes
Leurs meilleurs champions cèdent à des français ;
Leurs draps sont surpassés par Elbeuf, par Roubaix ;
Et leurs savons n'ont pas la finesse d'arômes
De notre exquis CONGO, dont le parfum si frais,
Enlève en tous pays la vogue et les succès !

Un spectateur du grand prix à Victor Vaissier.
27127d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les délégués patrons et les délégués ouvriers à l'Hôtel-de-Ville. — Sur la demande qui lui en avait été faite par M. Louis Catrice, M. le Maire de Roubaix avait convoqué pour lundi, à trois heures de l'après-midi, les délégués patrons et ouvriers qui avaient pris part à la réunion de samedi dernier. On sait que les délégués patrons, à cette réunion, avaient dit : 1° que les ouvriers devaient s'entendre avec leurs patrons respectifs; 2° que les patrons avaient contracté vis-à-vis des nouveaux ouvriers employés aux lieu et place des rentreurs une dette d'honneur qui leur interdissait en quelque sorte de les congédier pour reprendre les rentreurs en grève.

Les délégués ouvriers ont répondu que, pour la première question « il y aurait peut-être possibilité de s'entendre si les patrons consentaient à entrer en pourparlers avec une délégation nommée par la chambre syndicale ; que le syndicat ayant pris l'initiative de la lutte, il importait qu'il continuât son œuvre jusqu'au bout, dans l'intérêt des rentreurs ; que les ouvriers, se trouvant en présence des patrons, pourraient fléchir et subir leur influence... »

Sur le deuxième point, les délégués ouvriers ont dit savoir que, depuis trois semaines, des retardataires étaient produits dans la fabrication et la préparation des marchandises, par suite de la pénurie de véritables rentreurs et de l'inexpérience de ceux qui occupent leur emploi ; ils ont ajouté que l'on pourrait donc reprendre les rentreurs ; que les patrons auraient certainement du travail à leur donner pendant quelques semaines, que dans l'intervalle, les ouvriers occupés comme rentreurs, reprendraient leur ancienne profession, que les étrangers ne demanderaient pas mieux que de retourner chez eux, et que de cette manière la difficulté serait aplanie.

En réponse à ces observations, les délégués patrons ont exposé qu'ils ne pouvaient entrer en rapport avec un syndicat, qu'ils n'avaient pas à traiter avec une masse, mais avec des individualités et que, s'ils acceptaient les vues du syndicat des rentreurs, ils enchaîneraient leur liberté ce qui est inadmissible. Ils ont déclaré qu'ils étaient certains d'essuyer un refus, s'ils faisaient des propositions de ce genre aux autres fabricants. Ils ont dit que les rentreurs n'avaient qu'à s'adresser directement aux patrons puisqu'ils prétendent que ceux-ci se trouvent dans l'embarras depuis leur départ ; qu'ils pouvaient être sûrs de trouver près d'eux toute la bienveillance possible.

Les patrons ont encore ajouté qu'ils ne se sont pas engagés pour un temps déterminé avec les ouvriers nouvellement engagés; qu'ils les ont pris à titre définitif; qu'ils ont pu et ils peuvent encore se montrer indulgents pour ceux qui n'ont pas encore toute l'expérience et l'habileté désirables, mais que jamais ils ne consentiront à montrer de l'ingratitude à ceux qui ont eu le courage de les aider dans des circonstances difficiles et cela, tant dans l'intérêt de l'industrie roubaisienne que dans celui des nombreux ouvriers tisseurs, broyeurs, encolleurs, qui ont été menacés d'être privés de travail par suite de la grève des rentreurs.

Pour la demande relative au travail de dix heures, les patrons ont dit qu'ils étaient tous disposés à l'accorder puisqu'ils avaient signé la pétition adressée dans ce but à la Chambre des députés, mais qu'ils ne pouvaient le faire, sans ruiner l'industrie de Roubaix, si toutes les autres villes ne prenaient pas la même décision.

Puis, les délégués patrons ont donné lecture de la déclaration suivante.

« Les fabricants ont répondu à l'appel de M. le Maire » et ils ont délégué six d'entre eux pour exposer la situation faite à l'industrie Roubaisienne par la grève imprévue des rentreurs.

» Ces délégués considèrent aujourd'hui leur mission » terminée ; ils ne sauraient apprécier les difficultés de » chacun, les engagements pris, les conditions de réadmission des ouvriers rentreurs travaillant le 29 mai; ils » estiment que ces points ne peuvent recevoir de solution que par les ouvriers s'adressant à leurs patrons. »

Avant de lever la séance, M. Julien Lagache, maire de Roubaix, a demandé aux délégués patrons et aux délégués ouvriers s'il ne leur était pas possible de se trouver d'accord sur un terrain d'entente ; sur la réponse négative faite de part et d'autre, il a exprimé ses regrets que les deux réunions n'aient abouti à aucun résultat, disant qu'il aurait été heureux de contribuer à une conciliation si désirable.

Société de géographie. — *Concours de 1891.* — Le comité de la Société de Géographie croit devoir rappeler à MM. les instituteurs et à Mmes les institutrices de toutes les écoles, ainsi qu'aux élèves dont les études se font dans les familles ou chez des professeurs particuliers, que les demandes d'admission au concours annuel de la société, doivent être déposées avant le 20 juin; soit chez M. Henry Bossut, président, soit chez M. O. Leburque-Comerre, secrétaire.

La demande d'admission, devra contenir, à peine d'être déclarée nulle :

1° L'extrait de naissance sur papier libre ;

2° L'indication de l'établissement dont l'élève suit les cours, et, pour ceux recevant l'instruction dans leur famille, l'adresse de leurs parents ;

3° La série dans laquelle l'élève désire concourir.

Le Comité, fier des succès obtenus par les concurrents de Roubaix dans les précédents concours, espère que bon nombre de demandes lui parviendra en temps utile. Avec l'autorisation de M. le Maire, la réunion aura lieu le jeudi 2 juillet, à 8 heures du matin, au local habituel, place Notre-Dame.

La vente du poisson. — Du 10 au 20 juin 1891, il a été vendu aux halles de Roubaix, 10.052 kilogrammes de poisson.

La fête en l'honneur du troisième centenaire de la mort de Saint-Louis de Gonzague, qui a été célébrée en l'église Saint-Sépulcre, a eu les meilleurs résultats pour les jeunes gens de la paroisse. Après s'être approchés, très nombreux, dimanche matin de la Sainte Table, ils sont revenus lundi soir encore plus nombreux pour écouter les enseignement que M. l'abbé Parsy a puisés dans la vie modeste mais héroïque du jeune saint pour les appliquer à la jeunesse.

Une foule nombreuse assistait à cet office qui a été suivi de la bénédiction du Très Saint Sacrement et de la vénération d'une relique précieuse du cœur de Saint Louis de Gonzague.

Une femme attaquée en plein jour au Beau-Chêne. — Les attaques nocturnes au Pont du Beau-Chêne sont fréquentes, on le sait, et, malgré cela, ce quartier populeux et dangereux est un de ceux qui sont le moins surveillés. Les malfaiteurs en profitent et ils n'attaquent maintenant en plein jour aux passants.

Lundi matin, une femme du boulevard de Beaurepaire, Mme Marie L..., âgée de 37 ans, revenait du hameau du Touquet et suivait le chemin ombragé qui conduit au pont du Beau-Chêne, quand, à quatre ou cinq mètres seulement de ce pont, trois individus sortirent des broussailles des tallus, lui barrèrent le passage et la terrassèrent.

Mme F... poussa des cris désespérés qui furent heureusement entendus par un passant M. Henri Smet, cabaretier au Mont-à-Leux. Celui-ci accourut et voulut prendre sa défense; une lutte acharnée eut lieu entre lui et les agresseurs; ces derniers craignant sans doute l'arrivée d'autres personnes, prirent la fuite à travers champs. On croit être sur la trace des coupables.

Prendra-t-on enfin des meaures pour remédier à ce déplorable état de choses?

Un incendie volontaire. — Trois gamins âgés de douze à treize ans et dont l'arrestation doit être maintenant un fait accompli, s'amusaient dimanche soir dans les briqueteries du quartier de la Potennerie, quand l'un d'eux conçut l'idée de mettre le feu aux paillassons qui y sont remisés.

Pendant que deux camarades faisaient le guet, le troisième complice jeta une allumette enflammée sur les paillassons qui furent réduits en cendres. C'est la faite précipitée des gamins, qui a servi à les désigner. On n'a pu les rejoindre mais ils sont connus. Le montant des dégâts s'élève à environ quatre-vingts francs. Trois de ces paillassons appartenaient à M. Briet, entrepreneur, rue Pierre de Roubaix et quatorze autres à M. Pennel.

Une bagarre rue des Longues Haies. — Lundi, une bagarre s'est produite dans un estaminet de la rue de Longues-Haies, où se trouvaient deux ramoneurs qui avaient passé une partie de la nuit à boire. En guise de plaisanterie, les deux *copains* voulurent faire des tours d'équilibre avec des chaises, mais le cabaretier s'y opposa. Les ramoneurs ne tinrent pas compte de cette observation et bientôt une dispute éclata. Une lutte en règle eut lieu au cours de laquelle il y eut plusieurs blessés. Le mobilier a été en partie détruit. La police est saisie de l'affaire.

Un vol rue de Bouvines. — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la nuit de samedi à dimanche dans une maison en construction rue de Bouvines et appartenant à M. Fontier, marchand de bois. Ils ont enlevé sept mètres de tuyaux en plomb.

Un vol, rue Pierre-de-Roubaix. — Un vol a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, chez M. Henri Wanin, rentier, âgé de 73 ans et habitant à l'angle des rues Pierre-de-Roubaix et du Tilleul. Des malfaiteurs ont escaladé le mur de clôture de l'habitation au moyen d'une échelle qu'ils sont allés chercher dans une maison du voisinage et ont fracturé la porte d'un hangar servant de remise et de poulailler : ils ont enlevé six poules et plusieurs instruments de jardin le tout estimé environ quarante francs.

Une tentative de vol rue de Tourcoing. — Dimanche, vers minuit, M. Delahousse, mécanicien, rue de Tourcoing, rentrait chez lui quand il aperçut deux individus accroupis près de la porte de son habitation. Croyant avoir affaire à des ivrognes il s'avança, mais les individus qui étaient chaussés de pantouffles, prirent la fuite, laissant sur la serrure un trousseau de clefs que M. Delahousse a conservé.

Leers. — *Deux vols.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits chez M. Pluquet, tisserand et ont vainement fouillé tous les meubles pour y trouver de l'argent ; ils ont alors enlevé des objets mobiliers.

— Pendant que M. Gilet, boucher, était absent de chez lui, des voleurs ont réussi à pénétrer dans sa chambre à coucher et ont enlevé une montre en argent avec une chaîne de même métal.

Flers. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des individus restés inconnus, ont déposé des grès sur la voie du tramway à vapeur de Roubaix à Lille, à l'endroit dit « Saint-Ghislain ».

Le mécanicien du car, qui part, à minuit, de la place de Lille, a heureusement aperçu l'obstacle et a pu arrêter à temps sa machine. Une enquête est ouverte.

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

Excursions à Rome, Norwège, Suisse, Engadine, Amérique. (Voir 3e page). 27094

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

Au pied du mur on connaît le maçon

Un proverbe nous dit : Au pied de la muraille, On juge l'ouvrier, l'on connaît le maçon.
Me basant là-dessus, j'assure que FERRAILLE
Distille les parfums de magique façon.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 27126d

WATTRELOS

La seconde journée de la ducasse n'a pas été favorisée par le beau temps. Malgré la pluie, la place a reçu la visite de nombreux promeneurs et les loges foraines n'ont pas désempli.

Un vol de cent francs. — Mme Dumerry, journalière, rue Christophe-Colomb à Roubaix, revenait, dimanche après-midi de Mont-à-Leux, lorsque, sur le territoire français, elle rencontra une femme avec laquelle elle lia conversation. Chemin faisant l'inconnue demanda à Mme Dumerry si elle ne voulait pas lui offrir un rafraîchissement dans un café.

Celle-ci accepta et les deux femmes entrèrent à l'estaminet Fleury. Mme Dumerry sortit de sa poche son porte-monnaie qui contenait cent vingt francs et en tira une pièce de cinq francs pour payer; l'inconnue profita de l'instant où on lui remettait la monnaie pour soustraire une pièce de deux francs qu'elle dit être tombée à terre et qu'elle fit mine de vouloir chercher.

A Roubaix l'inconnue voulut offrir à son tour une consommation à Mme Dumerry. Mais, lorsqu'elle fut seule, elle s'aperçut que son porte-monnaie avait disparu.

On connaît le nom de la voleuse qui est frandeuse de profession, mais elle est partie pour une destination inconnue.

Une agression au St Liévin. — Dimanche soir, un tisserand du hameau de St-Liévin, M. Adolphe Devolder, rentrait paisiblement chez lui, quand, en passant près de l'estaminet de M. Remi Nolin, à quelques mètres de la *Broche de fer*, il rencontra un individu qu'il ne connaissait pas et qui, sans aucune provocation de sa part, le frappa de coups.

M. Devolder fut fort maltraité et, lorsque son agresseur lâcha prise, on constata qu'il avait la figure entièrement couverte de contusions, la lèvre fendue et une oreille arrachée. L'auteur de cette inqualifiable agression est connu : c'est un nommé François Dumont, de Wattrelos; il ne saurait tarder à être retrouvé.

Une mégère. — M. Renard, commissaire de police, instruit en ce moment une triste affaire qui s'est passée au hameau du Touquet. Une femme, nommée Sidonie Wenleis aurait exercé des violences graves sur une fillette confiée à sa garde, Marie Bostein. La jeune enfant porte en effet les traces de contusions multiples et l'enquête a démontré que des plates qu'elle a sur la figure proviennent de coups qu'elle a reçus de la femme Wendels qui se servait, pour la frapper, d'un martinet.

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

23 JUIN 1864. — Lettre de la Chambre consultative de Roubaix au ministre du commerce, le priant d'intervenir auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans le but d'en obtenir la création, inutilement sollicitée jusqu'à ce jour, d'un train supplémentaire de Lille à Roubaix, ramenant nos industriels qui arrivent par l'express de Paris, au milieu de la nuit à Lille où ils doivent attendre les trains du matin. Cette mesure est nécessaire, car, seule, la rapidité des voyages peut rendre fructueuses les fréquentes communications de nos industriels avec Paris. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 322).

En vente au bureau du journal

OPÉRATIONS A TERME ET SUR MARCHANDISES

MARCHÉS A PRIME

Par Albert LEVÊQUE

Prix : 50 c. ; par la poste : 60 c.
27047—54260

TOURCOING

La question des ventes publiques de blousses. — M. Salembieu, président du syndicat des négociants en blousses et déchets, nous communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Emile Destombes, président de la chambre syndicale des courtiers, au sujet de la question des blousses :

« Chambre syndicale des courtiers
» Tourcoing, 16 juin 1891.

» Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée lettre du 13 courant, et de la liste de protestation qui l'accompagnait, communication en a été donnée à la compagnie des courtiers dans une réunion tenue ce jour.

» Nous apprécions croyez le bien, vos inquiétudes très légitimes, et nous tiendrons compte de cette protestation provoquée par l'initiative un peu prématurée de quelques uns de nos collègues.

» Nos intérêts sont connexes, et ce serait folie que de les considérer comme rivaux, vous êtes le principal élément de nos ventes périodiques et nous tenons à conserver votre précieux concours.

» Ces ventes établies depuis nombre d'années déjà, sont un point de ralliement pour les acheteurs étrangers, qui, une fois sur notre place, ne s'en tiennent pas aux affaires de la vente publique; leur séjour chez nous est donc profitable à tous. Nous tenons à maintenir ces ventes et à leur donner toute l'importance qu'elles peuvent comporter; nous n'en augmenterons pas le nombre avant que la nécessité en soit bien reconnue.

» Il ne faut pas perdre de vue cependant, que le courtier n'est qu'un intermédiaire qui ne peut refuser le concours de son ministère, mais la chambre syndicale aura toujours à cœur de sauvegarder les intérêts généraux de votre commerce, et ne tolèrera que ce qui ne pourra être refusé.

» Nous sommes sensibles à l'engagement que prennent les signataires de la protestation de réserver à nos ventes du pays, toutes les blousses et déchets de production française, et veuillez croire que par réciprocité nous nous montrerons toujours soucieux de leurs intérêts et ne ferons de ventes publiques, que ce qu'il en faudra pour maintenir notre centre producteur au rang qui l